

INVESTIGATION SUR LES ÉLEVAGES DE LAPINS EN CAGE DE L'UE

2024



Sommaire

Résumé **3**

Principales conclusions de l'enquête **5**

Conséquences des cages sur le bien-être des lapins **7**

Manque d'espace **9**

Autres problèmes de bien-être animal observés **11**

Les élevages de lapins dans l'UE **13**

Nombre de lapins élevés à des fins commerciales dans les pays de l'UE Tableau **15**

Résultats par pays - **Italie 17**

Résultats par pays - **Pologne 20**

Etat des lieux pour les autres espèces élevées en cage dans l'UE **23**

Une législation pour les lapins **26**

Répondre aux besoins des lapins **27**

Les alternatives **28**

Conclusion **30**



Résumé

La législation européenne relative au bien-être des animaux dans les élevages stipule que, lorsqu'un animal est confiné en permanence, il doit disposer de l'espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément aux connaissances scientifiques établies[1].

Il n'est pas possible de répondre à ces besoins dans un système industriel d'élevage en cage[2]. Malgré cela, environ 300 millions d'animaux d'élevage, dont des poules, des cochons, des canards, des cailles et des veaux, sont confinés dans des systèmes cages chaque année dans l'Union européenne. Ces systèmes limitent considérablement ou empêchent l'expression d'une série de comportements naturels très stimulants, tels que le saut ou l'étirement.

Ce chiffre inclut également environ 70 millions de lapins d'élevage, y compris les animaux reproducteurs et leur progéniture qui sont élevés pour la viande.

Une enquête commandée par CIWF en 2024 sur l'élevage de lapins en cage dans l'UE met en évidence leurs conditions de vie, exiguës et souvent surpeuplées, avec à peine assez d'espace pour effectuer ne serait-ce qu'un simple saut. La plupart des cages ne sont pas assez hautes pour que les lapins puissent se dresser sur leurs pattes arrière, ce qui est un mécanisme important du comportement de vigilance. Certains lapins sont placés individuellement dans des cages si petites qu'ils ne peuvent même pas s'étirer complètement à l'horizontale. Des animaux reproducteurs et des animaux d'engraissement plus âgés ont été trouvés isolés dans des cages individuelles, ce qui est contraire à leur nature sociale.

[1] Commission européenne, 1998. Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages. <https://eurlex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:31998L0058>

[2] CIWF, 2021. Scientific Briefing on Caged Farming (Résumé scientifique sur l'élevage en cage). https://www.ciwf.org.uk/media/7446651/150603_ciwf-february-2021-scientific-briefing-on-caged-farming.pdf



L'enquête a révélé que les lapins étaient entassés ou isolés dans de petites cages, dont la hauteur et l'espace au sol étaient insuffisants pour leur permettre d'adopter des comportements naturels.

À l'exception du matériel de nidification pour les femelles allaitantes, aucune paille, aucun foin ni aucun matériau à ronger n'ont été observés dans les élevages visités. Notamment, une femelle a été observée en train de manger la paille fournie pour la construction de son nid. Des lapins ont été trouvés en train de ronger les barreaux de leur cage, un comportement anormal qui est associé à l'absence de matériaux à ronger et à l'isolement social. Plusieurs lapins en engraissement ont été trouvés avec de graves lésions aux oreilles, dans certains cas avec une partie de l'oreille manquante, probablement à cause de ces lésions.

La grande majorité des lapins étaient logés sur des sols grillagés, ce qui peut entraîner des escarres ou des lésions du jarret chez les lapins reproducteurs, comme cela a été observé.

CIWF demande instamment à l'Union européenne de respecter l'engagement qu'elle a pris en 2021

d'interdire l'élevage en cage pour toutes les espèces et de fixer des normes minimales garantissant que les besoins physiologiques et éthologiques des animaux peuvent être satisfaits.

Pour les lapins, ces normes devraient inclure un espace minimum pour permettre un comportement naturel, comme sauter et s'étirer ; des plateformes pour sauter et se reposer ; une hauteur suffisante pour permettre un comportement de vigilance ; un sol confortable sans grillage pour la santé des pieds, et la mise à disposition de cachettes permettant de se sentir en sécurité, ainsi que des matériaux à ronger et des aliments fibreux tels que le foin ou la paille pour maintenir la santé des dents et des intestins. Les femelles doivent avoir accès à des matériaux de nidification et être gardées dans des systèmes qui permettent au moins un hébergement partiel en groupe tout en garantissant que leurs besoins en matière de bien-être sont satisfaits.

Principales conclusions de l'enquête

L'enquête sur l'élevage de lapins en cage dans l'Union européenne a révélé que les lapins sont élevés dans des conditions cruelles qui ne répondent même pas à leurs besoins fondamentaux ni à leur comportement naturel. Les lapins sont notamment :

- **entassés dans des cages minuscules**
- **dans des cages dont la hauteur est tellement limitée qu'ils ne peuvent pas se redresser sur leurs pattes arrière, un comportement naturel pour les stimuler**
- **logés individuellement, qu'il s'agisse de lapins en engraissement ou de lapins reproducteurs, alors qu'il s'agit d'animaux sociaux**
- **logés dans des conditions si exigües, dans certains cas, qu'ils n'ont pas d'espace pour s'étirer**
- **privés de matériaux à ronger pour aiguiser leurs dents, à croissance continue gardés sur des sols grillagés inconfortables.**



Lapins d'élevage isolés et confinés dans des cages minuscules, sans possibilité de se lever et de s'étirer sur leurs pattes arrière. Le lapin de droite profite d'un très bref moment de liberté lorsque le couvercle de la cage est soulevé.



Des lapins en engraissement, entassés dans une petite cage.



Un lapin d'élevage dans une cage si exiguë qu'il ne peut pas s'étirer complètement, ni à l'horizontale, ni à la verticale.



Capable de s'étirer, mais encore très confiné.



Les lapins sont des animaux sociaux, mais les lapins de réforme plus âgés et les lapines étaient logés individuellement.

Conséquences des cages sur le bien-être des lapins

Les enquêteurs ont documenté :

- **de nombreux lapins mâchant les barreaux de leur cage**
- **des lésions aux oreilles chez des lapins enfermés. Dans certains cas, des parties de l'oreille manquaient**
- **des escarres chez les lapins reproducteurs.**

Les comportements anormaux observés dans les cages, tels que le mâchonnement des barreaux et des oreilles, peuvent s'expliquer par le manque de matériaux à ronger. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) rapporte que l'un des principaux effets du manque de matériaux appropriés pour exprimer le comportement de ronger est une réorientation de ce comportement vers la cage voire vers leurs congénères[3].

Il est prouvé que ce comportement peut être associé à l'isolement social. L'EFSA cite des recherches qui suggèrent que les comportements anormaux, y compris la mastication des barreaux, sont 7 fois plus élevés chez les lapins confinés individuellement que chez ceux qui sont gardés par paires.



Un lapin mort avec une blessure causée par une morsure d'oreille. Les lapins ont besoin de matériaux à ronger tels que du foin, de la paille, des légumes ou des blocs de bois, et peuvent se retourner les uns contre les autres en cas d'absence de ces matériaux.



La femelle est en train de manger la litière mise à sa disposition pour ses petits. Des matériaux tels que le foin ou la paille devraient être fournis comme nourriture et matériau à ronger.



Un lapin d'élevage rongant les barreaux. Le manque de blocs à ronger et l'isolement social peuvent tous deux entraîner ce comportement anormal.

[3] EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare), Saxmose Nielsen S, Alvarez J, Bicout DJ, Calistri P, Depner K, Drewe JA, Garin-Bastuji B, Gonzales Rojas JL, Gort_azar, Schmidt C, Michel V, Miranda Chueca M_A, Roberts HC, Sihvonen LH, Spoolder H, Stahl K, Velarde Calvo, A, Viltrop A, Buijs S, Edwards S, Candiani D, Mosbach-Schulz O, Van der Stede Y et Winckler C, 2020. Avis scientifique sur la santé et le bien-être des lapins élevés dans différents systèmes de production. EFSA Journal 2020;18(1):5944, 96 pp. <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2020.5944>



Les longues périodes de repos sur des sols en grillagés peuvent provoquer des plaies aux pieds chez les femelles, pour lesquelles celle-ci est soignée.

Plaies de pression

Le grillage est une surface inconfortable pour se tenir debout ou se coucher, en particulier pour les lapins reproducteurs âgés et de grande taille. Nos enquêteurs ont obtenu des images d'une grande lapine soignée pour des escarres au niveau des jarrets. Dans ce cas, un tapis en plastique a été fourni, mais trop tardivement. L'EFSA rapporte que les grillages abrasifs peuvent favoriser les lésions microtraumatiques qui peuvent s'infecter et se transformer en plaies.



Un tapis en plastique a également été placé dans la cage de cette femelle pour réduire la pression sur ses plaies. Un meilleur revêtement du sol aurait pu permettre d'éviter ce problème. Italie.

Manque d'espace

Le confinement observé est extrême, les lapins ne disposant pas d'un espace suffisant pour :

- **faire de l'exercice de manière significative**
- **réaliser ne serait-ce qu'un seul saut - L'EFSA indique que la longueur d'un saut peut atteindre 70 cm, en fonction de la taille du lapin, et le Conseil de l'Europe recommande que les lapins détenus à des fins expérimentales soient capables d'effectuer trois sauts consécutifs**
- **se soulever sur leurs pattes arrière pour répondre à un comportement naturel de vigilance. Les lapins ont été observés en train de lever la tête vers le haut de la cage alors qu'ils étaient toujours en position accroupie. Lorsque le personnel de l'exploitation a brièvement ouvert le couvercle des cages pour permettre aux enquêteurs de mieux voir les lapins, les animaux se sont immédiatement dressés bien au-dessus de la surface de la cage pour avoir une vue plus claire**
- **plusieurs lapins, effrayés, ont été observés en train de courir contre l'arrière de la cage et de faire un cercle dans une vaine tentative d'échapper à la proximité des humains.**



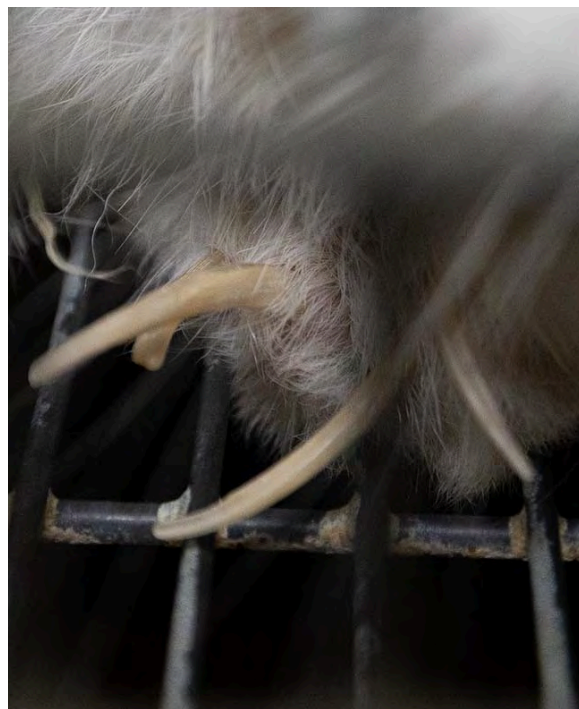
Dans tous les pays étudiés, des lapins ont été trouvés dans des cages exiguës. Des cages de maternité en Pologne.



Des lapins dans des cages exiguës, Italie.



Un lapin mâle tente de s'échapper par l'arrière de la cage. Les cages n'ont pas suffisamment d'espace pour permettre aux lapins de maintenir une distance de sécurité.



Naturellement, les lapins usent leurs griffes en croissance continue en étant en activité ou en grattant sur une surface dure. Dans un système cage, les griffes peuvent devenir trop longues.



Un lapin à la fourrure éparse. Bien qu'elle ait utilisé une partie de la fourrure pour tapisser son nid, ce niveau de perte n'est pas considéré comme normal.



Un lapin avec des problèmes cutanés et un manque de poils sur la tête. Italie



Une lapine avec des poils en moins sur le cou, Italie.

D'autres problématiques liées au bien-être des animaux ont été observées

Des lapins haletant en raison du stress thermique

Des lapins ont été observés haletant fortement dans deux exploitations en raison des températures élevées. Dans ses recommandations de 2020, l'EFSA indique que les lapins sont très sensibles aux températures élevées ; en tant qu'animaux à fourrure, ils ont une capacité limitée à éliminer l'excès de chaleur corporelle.

Des lapines sans poils

Plusieurs lapines ont été observées avec une partie de leur fourrure manquante sur une grande partie de leur corps dans une ferme. Deux d'entre elles étaient dépourvues de poils sur un côté du corps. L'une d'entre elles a été observée en train de tirer sur les poils adjacents.

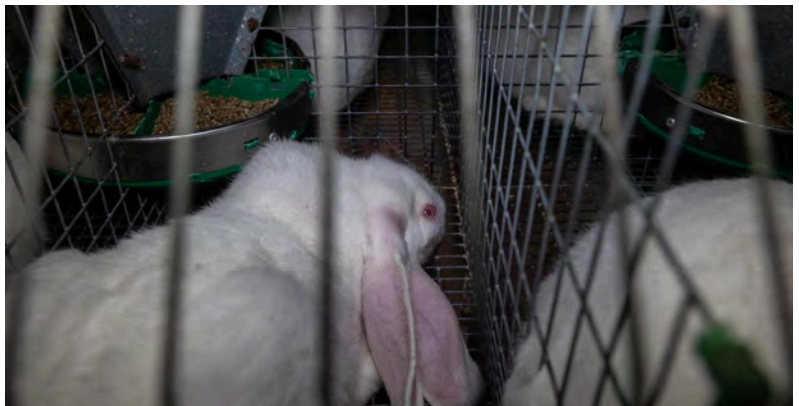
Deux autres ont été observées avec une partie de la fourrure manquante sur la face et une affection cutanée apparente. Une autre manquait de poils à la nuque.

Les femelles peuvent perdre leur fourrure pour différentes raisons parfaitement naturelles, par exemple en période de mue ou parce qu'elles arrachent une partie de leur fourrure pour tapisser le nid de leurs petits.

Néanmoins, selon l'avis des vétérinaires, aucune de ces deux raisons n'est susceptible d'expliquer entièrement le faible niveau de couverture de la fourrure et sa répartition chez ces lapins. Si la perte de fourrure chez quelques lapins n'est pas nécessairement le résultat d'une mauvaise gestion ou d'un problème de santé, une mauvaise santé peut avoir ce résultat. La perte de fourrure peut être auto-infligée ou causée par des parasites ou des infections. Les troubles cutanés peuvent avoir de nombreuses causes.

Dans une ferme, on a trouvé des lapins incapables de lever la tête, peut-être à cause d'une blessure, d'une infection ou d'un trouble neurologique, peut-être à cause de parasites. Ils avaient besoin de soins vétérinaires.

La qualité de la manipulation des lapins est variable, certains étant traités de manière relativement douce et d'autres de manière brutale, par exemple lorsqu'ils sont déplacés d'une cage à l'autre. Un éleveur a montré le processus par lequel un lapin mâle est « préparé » pour la collecte de sperme en attrapant grossièrement et en plaçant un autre mâle devant lui et en le maintenant en place pendant qu'il est monté. Il a indiqué que les lapines étaient également utilisées de la même manière pour « stimuler » le mâle.



Des lapins incapables de tenir leur tête en l'air.



Un lapin mâle est maintenu en place pour être monté en vue de la collecte de sperme pour l'insémination artificielle.

Les élevages de lapins dans l'UE

Les chiffres

Peu d'informations sont disponibles sur l'ampleur de l'élevage de lapins au sein de l'UE, mais selon un rapport de la Commission européenne de 2017[4], environ 119 millions de lapins étaient élevés et abattus chaque année à des fins commerciales en 2016, auxquels s'ajoutent 61 millions de lapins élevés dans des élevages de basse-cour.

Depuis lors, l'UE n'a pas publié de données sur le nombre de lapins, mais celles qu'elle a publiées via les tableaux de bord CIRCABC sur le tonnage de viande de lapin produite suggèrent qu'à partir de 2022, le nombre de lapins a diminué pour se situer entre 70 et 80 millions par an.

[4] Commission européenne, 2017. L'élevage commercial de lapins dans l'Union européenne. Accessible via <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5029d977-387c-11e8-b5fe-01aa75ed71a1/language-en>





Ces données sont cohérentes avec celles publiées par la FAO qui estime que l'Union européenne a produit 76 805 000 lapins en 2022. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'estimation de 129 576 000 pour 2016. Les données de la FAO sont basées sur des données officielles lorsqu'elles sont disponibles et sur des estimations lorsqu'elles ne le sont pas. Il convient de noter que la FAO publie des chiffres pour un nombre limité de pays, probablement en raison du manque de données officielles.

Cependant, elle est du même ordre que les estimations qui peuvent être imputées à partir des chiffres de l'UE concernant le poids de la viande de lapin produite. Le tableau 1 comprend des données sur le nombre de lapins élevés dans l'UE. Lorsque la FAO cite des chiffres officiels, ceux-ci sont indiqués pour l'année la plus récente disponible. Dans les autres cas, ce sont les données de 2016 du rapport 2017 de l'UE qui sont indiquées.

La FAO estime qu'en 2016, près de 130 millions de lapins ont été abattus pour l'alimentation. En comparaison, le rapport 2017 de l'UE estime à 119 millions le nombre de lapins commerciaux et à 180 millions le nombre de lapins incluant la production de basse-cour. Nous supposons donc que les données officielles rapportées par la FAO se réfèrent uniquement à la production commerciale, principalement en cages, sauf pour la Lituanie, le Luxembourg et la Roumanie pour lesquels toute la production citée dans le rapport 2017 de l'UE était une production de basse-cour et pour la Pologne, la Grèce et Chypre où les chiffres officiels de la production de lapins dépassent l'estimation commerciale en 2017.

Il est possible qu'une partie de la production de la basse-cour se fasse également en cages, mais il est plus probable qu'une grande partie se fasse dans des clapiers en bois avec une litière telle que de la paille. Il convient de noter que les clapiers sont généralement très restrictifs en ce qui concerne le comportement des lapins.

Nous estimons qu'environ 70 millions de lapins d'élevage sont maintenus en cage chaque année dans l'UE.

Les données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) montrent qu'environ 77 millions de lapins sont élevés pour la viande dans l'UE chaque année (76 805 000 en 2022)*.

Estimations des lapins élevés en cage à des fins commerciales dans les pays de l'UE chaque année.

Pays	Nombre de lapins	Source	Année	Est. nombre en cage	Notes
République tchèque	260 000	Données nationales	2019	250 000 (Environ 95%)	Plus 4,6 millions de basse-cour
France	15 966 000	FAO	2022	Environ 14 millions (Environ 90%)	
Italie	14 507 537	Données nationales	2023	Les systèmes alternatifs sont majoritairement rares	vetinfo.it
Pays-Bas	1 900 000	Données nationales	2023	380 000 (20%)	
Pologne	Environ 2 000 000	Données nationales	2023	Majoritairement	Bureau central des statistiques, sur la base d'une conversion en kg de viande
Espagne	33 308 000	FAO	2022	Plus de 30 millions (Pas d'alternatives connues)	

Nombre de lapins élevés chaque année pour l'alimentation dans les pays de l'UE (estimation en cage inconnue)

Pays	Nombre de lapins	Source FAO	Année	Notes
Autriche	130 000	Valeur imputée	2017	
Bulgarie	2 805 000	Valeur imputée	2017	
Chypre	346 000	Chiffres officiels	2017	Basse-cour principalement
Estonie	8 000	Valeur imputée	2017	
Grèce	1 518 000	Chiffres officiels	2019	Basse-cour principalement
Hongrie	4 128 000	Chiffres officiels	2019	
Lettonie	23 000	Chiffres officiels	2018	
Lituanie	155 000	Chiffres officiels	2018	Basse-cour
Luxembourg	14 000	Chiffres officiels	2018	Basse-cour
Roumanie	85 000	Chiffres officiels	2018	Basse-cour
Slovaquie	2 500 000	Valeur estimée	2017	

*Les données de la FAO concernant la production de lapins dans les pays suivants ne sont pas disponibles après 2016 : Belgique, Croatie, Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Malte, Portugal et Slovénie.

Le rapport 2017 de l'UE suggère que 94 % des 119 millions de lapins alors élevés dans des systèmes commercialisés étaient dans des cages (dont 85 % dans des cages conventionnelles et 9 % dans des cages « enrichies »), avec environ 6 % dans des systèmes de parc ou des enclos. En ce qui concerne les différents pays, il convient de noter que des systèmes de bien-être supérieur étaient utilisés pour 60 % des lapins élevés aux Pays-Bas, 40 % en Hongrie et 3 à 4 % en France et en Italie. Il a été estimé que les éleveurs espagnols continuaient à utiliser des systèmes traditionnels d'élevage en cage.

Les statistiques du gouvernement néerlandais[5] ne donnent pas de chiffres sur la production, mais indiquent que 32 000 lapines sont élevées dans 30 exploitations néerlandaises. Sur cette base, nous supposons qu'environ 2 millions de lapins sont produits chaque année. La plupart d'entre eux sont élevés dans des parcs avec un niveau de bien-être animal élevé pour le marché belge. Ils sont abattus dans des abattoirs belges ou français et apparaissent donc dans les statistiques de ces deux pays. Selon les données de l'ITAVI, on estime que 11 % des lapins français sont aujourd'hui produits dans des systèmes avec un niveau de bien-être supérieur.

Si l'on applique ces chiffres au nombre d'animaux actuellement élevés, et compte tenu de l'absence de données concernant la production en cage dans plusieurs pays de l'UE, on peut estimer qu'environ 70 millions de lapins élevés à des fins commerciales sont gardés en cage chaque année dans l'UE, ce qui représente environ 90% du total.



Près de 70 millions de lapins sont élevés chaque année dans des systèmes de cages.

[5] CBS, agence nationale néerlandaise de statistiques, 2024. Pour plus d'informations : <https://www.cbs.nl/nl-nl/cijfers/detail/81302ned?q=konijn>

Les constats par pays

Italie



Les enquêteurs ont visité quatre exploitations où ils ont trouvé des lapins :

- **entassés dans de petites cages**
- **manquant d'espace vertical, incapables de se redresser sur leurs pattes arrière**
- **dans des conditions si exiguës qu'ils n'ont pas la possibilité de s'étirer**
- **logés individuellement, qu'il s'agisse de lapins à l'engraissement ou de lapins reproducteurs, alors que ce sont des animaux sociaux**
- **ne disposant pas de matériaux à ronger pour limer leurs dents à croissance continue**
- **les lapins, y compris les animaux reproducteurs, sont maintenus sur des sols grillagés inconfortables.**

Les enquêteurs ont constaté que

- **les lapins rongent les barreaux de leurs cages**
- **des escarres chez les lapins reproducteurs**
- **des lapins haletant en raison du stress thermique**
- **plusieurs lapines d'une même ferme souffrant d'une possible affection cutanée, certaines ayant perdu leur fourrure**
- **un traitement brutal et un montage forcé lors de la démonstration de la procédure de collecte de sperme pour l'insémination artificielle**

L'explication de ces problèmes a été discutée précédemment.

Toutes les photos de cette section proviennent de fermes italiennes.

Les constats par pays

Italie



Isolement dans des cages minuscules. Exiguïté des cages. Hauteur insuffisante pour se dresser sur leurs pattes arrière.

Dans une exploitation, une partie de la procédure de collecte de sperme pour l'insémination artificielle a été présentée. Un lapin mâle a été brutalement sorti de sa cage, placé devant un autre lapin et maintenu au sol pendant que le second le montait. L'éleveur a déclaré que les lapines étaient également utilisées pour « chauffer » les mâles. Avant que cette procédure ne soit mise en œuvre, le comportement de fuite du mâle sur le point d'être attrapé pour être monté de force était frappant.

L'une des fermes avait expérimenté au moins deux types de cages enrichies.

Ces cages avaient plus d'espace vertical, ce qui permettait aux lapins de se dresser sur leurs pattes arrière, et des plates-formes sur lesquelles les lapins pouvaient sauter.

L'espace horizontal était plus important, mais pas suffisant pour permettre aux lapins d'effectuer des sauts consécutifs. Le sol des cages est toujours grillagé, mais dans quelques rares cas, de petits tapis en plastique ont été ajoutés pour réduire l'inconfort. Bien que les cages enrichies soient souvent équipées de blocs à ronger, aucun n'a été observé. Les cages enrichies sont une amélioration insuffisante des cages nues conventionnelles ; elles ne répondent toujours pas aux besoins des lapins en matière de bien-être.

Toutes les photos de cette section proviennent de fermes italiennes.

Les constats par pays

Italie



Les lapins sont confinés dans des conditions de forte densité. Le rongement des barreaux est fréquent chez les lapins isolés qui ne disposent pas de matériaux à ronger.



Femelle avec la fourrure manquante sur le côté.



Un lapin dans une cage enrichie. Il est moins à l'étroit, mais son comportement naturel reste très limité. Une cage reste une cage.



Femelle avec la fourrure manquante sur le cou.



Des escarres sont traitées chez cette femelle. Ces escarres sont dues à de longues périodes d'assise sur des sols grillagés métalliques, sans possibilité de soulagement.



Un lapin mâle est maintenu en place pour être monté en vue de la collecte de sperme pour l'insémination artificielle.

Toutes les photos de cette section proviennent de fermes italiennes.

Les constats par pays

Pologne



Les enquêteurs ont obtenu des images de deux élevages industriels où ils ont observé des cages nues :

- **des lapins d'engraissement entassés dans des cages exiguës**
- **des cages si petites que les lapins ne pouvaient pas adopter une distance de sécurité pour fuir**
- **des cages d'une hauteur insuffisante pour permettre aux lapins de se dresser sur leurs pattes arrière**
- **des lapins reproducteurs logés individuellement dans des cages où l'espace de mouvement est très limité**
- **des sols grillagés inconfortables.**

La combinaison de l'isolement de certains lapins d'engraissement et de l'absence apparente de blocs à ronger pour tous a entraîné des lésions de l'oreille chez plusieurs lapins, certains ayant perdu une partie de leur oreille à force de la ronger.

Les enquêteurs ont également constaté :

- **deux lapins incapables de tenir leur tête en l'air. Il peut s'agir d'un problème neurologique. Il peut s'agir d'une blessure ou d'une infection. Ces lapins ont besoin de soins vétérinaires**
- **un lapin d'engraissement mort dont l'oreille a été gravement mâchée.**

Les explications de ces cas ont été présentées plus haut.

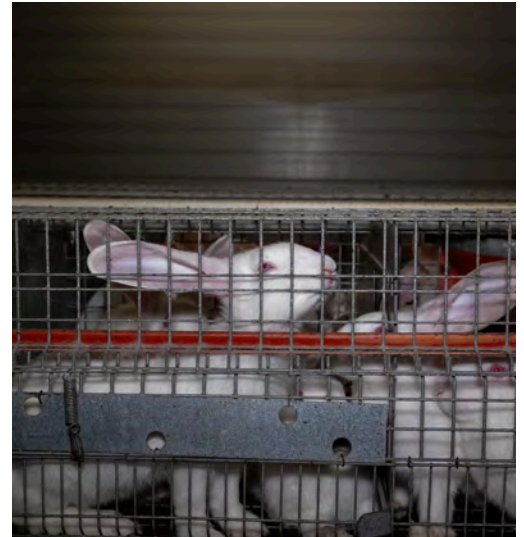
Toutes les photos de cette section proviennent de fermes en Pologne.

Les constats par pays

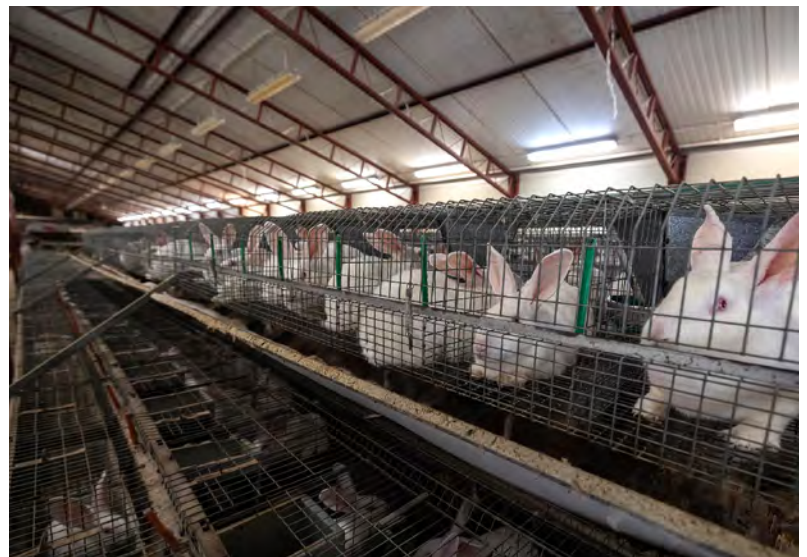
Pologne



Des femelles avec leurs petits en cage dans une grande exploitation.



Des lapins en engraissement entassés dans une petite cage.



Isolés dans de petites cages, avec une liberté de mouvement minimale et incapables de s'asseoir, et encore moins de se dresser sur leurs pattes arrière pour adopter un comportement de vigilance normal.

Toutes les photos de cette section proviennent de fermes en Pologne.

Constats par pays

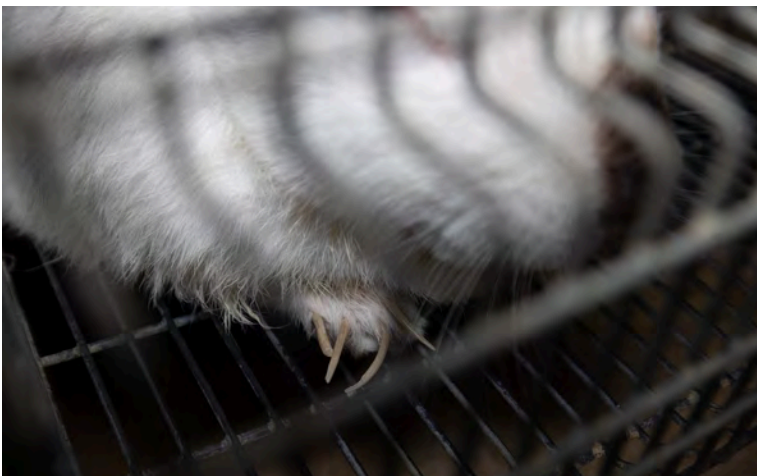
Pologne



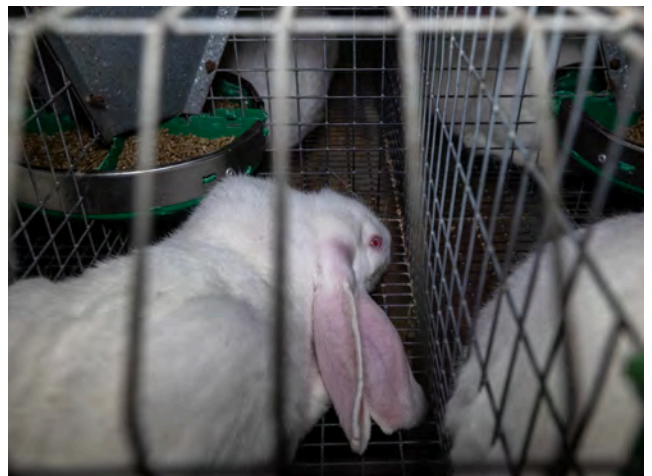
Plusieurs lapins aux oreilles abîmées. Le manque de matériaux à ronger peut amener les lapins à ronger les barreaux de la cage et à se ronger les uns les autres.



Les jeunes s'abritent derrière leur mère. Sans cachette, les cages n'offrent pas une distance de fuite suffisante pour les lapins nerveux.



Dans un système cages, les griffes continuent de pousser sans être normalement abrasées par une activité ou l'usure par frottement sur des surfaces solides.



Un lapin potentiellement blessé ou souffrant d'une maladie neurologique, incapable de tenir sa tête droite.

Toutes les photos de cette section proviennent de fermes en Pologne.

Etat des lieux pour les autres espèces élevées en cage dans l'UE

Environ 300 millions d'animaux sont élevés en cage chaque année dans l'Union européenne :

- **près de 152 millions de poules pondeuses en 2023 [6]**
- **environ 70 millions de lapins [7]**
- **jusqu'à 10 millions de truies [8]**
- **environ 30 millions de canards et d'oies [9] élevés pour la production de foie gras**
- **d'innombrables cailles élevées pour la viande et les œufs [10]**
- **11 millions ou plus de veaux laitiers nés chaque année et pouvant être maintenus dans des enclos individuels jusqu'à huit semaines après leur naissance. [11]**

[6] Union européenne, CIRCABC, 2024. Situation du marché des œufs dans l'UE

<https://circabc.europa.eu/sd/d/18f7766e-e9a9-46a4-bbec-94d4c181183f/0%20Circa%20%20egg%20no%20links.pdf>

[7] Calculé à partir de diverses sources, dont la Commission européenne, 2017, op cit, utilisant les données FAOSTAT (2024) pour le nombre de lapins d'élevage.

[8] Calculé à partir d'une série de sources utilisant les données d'Eurostat pour le nombre de truies.

[9] Estimation à partir d'une série de sources, y compris les sites web de l'industrie.

[10] Nous avons estimé à plus de 160 000 le nombre de cailles pondeuses en nous basant sur les résultats d'enquêtes précédentes de Compassion, mais ces enquêtes ont révélé qu'un grand nombre de cailles italiennes en cage sont également élevées pour la viande.

[11] Estimation à partir des données sur les systèmes de Marcé et al, 2010 et Staněk et al, 2014 et des données d'Eurostat sur le nombre de vaches laitières, 2024.

Comme indiqué précédemment, la législation européenne sur les animaux d'élevage exige que :

« La liberté de mouvement d'un animal, compte tenu de son espèce et conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques, ne doit pas être restreinte de manière à lui causer des souffrances ou des blessures inutiles. Lorsqu'un animal est continuellement ou régulièrement attaché ou enfermé, il doit disposer de l'espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques"[12].



Aucun système en cage n'offre suffisamment d'espace pour répondre aux besoins éthologiques des animaux d'élevage.

[12] Commission européenne, 1998. Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages.
<https://eurlex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:31998L0058>

Malgré cette législation, les systèmes en cages n'offrent pas suffisamment d'espace pour éviter les souffrances inutiles ou pour répondre aux besoins éthologiques des animaux d'élevage. Les truies gardées dans des cases ou des cages de mise bas sont tellement contraintes qu'elles ne peuvent même pas se retourner. Les lapins sont parfois incapables de s'étirer complètement et n'ont généralement pas assez de hauteur pour se redresser sur leurs pattes arrière ou pour effectuer un seul saut sur toute la longueur[13]. Les cailles n'ont pas assez d'espace vertical pour répondre à leur comportement naturel de fuite vers le haut et se heurtent violemment la tête sur le plafond de la cage[14]. Le manque d'espace combiné à l'isolement social limite le jeu des veaux, qui est important pour leur développement social et mental[15]. Même une cage « enrichie » pour les poules, avec ses 45 cm de hauteur, n'offre pas suffisamment d'espace pour le battement des ailes[16] et empêche les oiseaux de se percher en hauteur.

L'exercice physique, qu'il s'agisse de marcher, de courir, de sauter, de se baigner ou de voler, est fortement limité et souvent impossible pour tous les animaux détenus dans des systèmes en cage.

Outre les problèmes liés à l'espace, les animaux élevés dans des cages sont souvent privés d'autres besoins comportementaux fondamentaux. Les poules élevées dans des cages enrichies ne disposent pas d'un matériel approprié pour prendre des bains de poussière et les dispositions prises pour se gratter sont minimales. Les cailles en cage ne disposent ni de l'un ni de l'autre. Les canards et les oies élevés en cage pour la production de foie gras ne disposent pas d'eau pour se baigner et se prélasser[17]. Les lapins, comme nous l'avons constaté dans le cadre de cette enquête, ne disposent généralement pas de matériaux à ronger. Les truies placées dans des caisses de mise bas n'ont généralement pas de matériel de nidification.

Un exposé détaillé des arguments scientifiques contre les cages figure dans le document *Scientific Briefing on Caged Farming* de CIWF, disponible en ligne[18].

En résumé, les systèmes de cages ne peuvent pas répondre aux besoins des animaux d'élevage et devraient être progressivement abandonnés.

[13] EFSA (2005) Scientific Report of the Scientific Panel on Animal Health and Welfare on the impact of current housing and husbandry systems on the health and welfare of farmed domestic rabbits (Rapport scientifique du groupe scientifique sur la santé et le bien-être des animaux sur l'impact des systèmes d'hébergement et d'élevage actuels sur la santé et le bien-être des lapins domestiques d'élevage). Annexe du Journal de l'EFSA, 267 : 1-31.

[14] Gerken, M ; Mills, AD (1993) Cité dans : Buchwalder, T ; Wechsler, B (1997) The effect of cover on the behaviour of Japanese quail (*Coturnix japonica*). *Applied Animal Behaviour Science*, 54 : 335-343.

[15] Jensen, M.B., Vestergaard, K.S., Krohn, C.C. et Munksgaard, L. (1997) Effect of single versus group housing and space allowance on responses of calves during open-field tests. *Applied Animal Behaviour Science*. 54, 109-121.

[16] MMench, J.A. et Blatchford, R.A., 2014. Détermination de l'utilisation de l'espace par les poules pondeuses à l'aide de l'analyse cinématique. *Poultry Science*, 93(4), pp.794-798.

[17] Rochlitz, I. et Broom, D.M., 2017. Le bien-être des canards pendant la production de foie gras. *Animal Welfare*, 26(2), pp.135-149

[18] Compassion in World Farming, 2021. Briefing scientifique sur l'élevage en cage.

https://www.ciwf.org.uk/media/7446651/150603_ciwf-february-2021-scientific-briefing-on-caged-farming.pdf

Législation pour les lapins

Alors qu'il existe des directives visant spécifiquement à protéger certaines exigences minimales en matière de bien-être des veaux, poules, cochons et poulets de chair, il n'existe pas de législation spécifique protégeant le bien-être des lapins dans l'ensemble de l'UE. La législation belge interdit les cages pour les lapins en engraissement et exige la mise à disposition de plates-formes, de tunnels, d'équipements de rongement et d'une aire de repos plus confortable[19]. L'Autriche, la Suède, l'Allemagne et les Pays-Bas disposent de protections supplémentaires spécifiques pour le bien-être des lapins.

Les lapins sont couverts par la législation générale, la directive 98/58/CE du Conseil protégeant le bien-être des animaux dans les élevages, qui exige, comme indiqué ci-dessus, que les besoins physiologiques et éthologiques des animaux soient satisfaits lorsqu'ils sont confinés[20].

Il est clairement impossible que cette disposition soit respectée dans un système qui maintient des lapins dans une cage, empêchant ainsi l'animal d'effectuer des exercices raisonnables, pas même un simple saut en longueur, interdisant toute expression de fuite lorsque des êtres humains passent. La cage nue empêche les lapins de se dresser sur leurs membres postérieurs ou d'observer à distance à partir d'un point d'observation, et les cages se sont régulièrement avérées si petites qu'ils étaient incapables de s'étirer à l'horizontale.

Malgré les exigences de la directive, la grande majorité des lapins sont élevés dans des systèmes qui ne répondent manifestement pas à ses spécifications. L'interdiction des cages est nécessaire pour garantir le respect de l'intention de la législation générale.

[19] Belgique, 2014. Arrêté Royal relatif au bien-être des lapins dans les élevages. Moniteur Belge [C - 2014/24303], 60861-60864.

<http://environnement.wallonie.be/legis/bienetreanimal/bienetre004.html> (accessed 11.01.21)

[20] Commission européenne, 1998. Directive 98/58/CE du Conseil concernant la protection des animaux dans les élevages. <https://eurlex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:31998L0058>

Répondre aux besoins des lapins

Le bien-être mental des lapins dépend de la satisfaction de leurs besoins comportementaux et physiques. Les systèmes susceptibles de répondre aux besoins des lapins en matière de bien-être devraient comprendre les éléments suivants :

- **un espace minimum pour permettre un comportement naturel, y compris une longueur minimale de l'enclos pour permettre aux lapins d'effectuer des sauts consécutifs**
- **aucune restriction de hauteur (par exemple, pas de couverture pour l'enclos)**

- **des plates-formes sur lesquelles les lapins peuvent sauter pour avoir un point d'observation**
- **la mise à disposition de cachettes**
- **la mise à disposition de matériaux à ronger et d'aliments fibreux tels que le foin ou la paille**
- **un sol confortable.**

Les femelles doivent avoir accès à des matériaux de nidification et les systèmes qui permettent au moins partiellement l'hébergement en groupe des femelles, tout en garantissant leur bien-être, doivent être la norme.



Les alternatives

Une série de systèmes alternatifs sont décrits et illustrés dans le rapport 2020 de l'EFSA[21] ainsi que dans la littérature scientifique. Il s'agit notamment des :

- 1. systèmes de parcs :** de petits enclos surélevés sans restriction de hauteur pour que les lapins puissent atteindre leur taille maximale, et des dimensions d'au moins 180 x 100 cm qui permettent des sauts successifs. Des plates-formes, des tubes pour se cacher et des matériaux à ronger tels que des blocs de bois, du foin/de la paille ou des légumes tels que des carottes sont généralement fournis.
- 2. systèmes d'enclos :** les grands enclos intérieurs à caillebotis ou à plancher plein et à toit ouvert hébergent un plus grand nombre de lapins en engraissement que les parcs et offrent donc aux lapins plus d'espace libre pour jouer et sauter, ainsi que la possibilité d'un enrichissement plus complexe et d'un choix d'environnement plus vaste. Les enclos comprennent généralement des plates-formes, des cachettes (allant de simples tubes à de grands terriers artificiels) et du matériel à ronger (blocs à ronger, blocs de fourrage compressé, râteliers à foin). L'ajout d'un jardin d'hiver à un enclos donne aux lapins plus d'espace, un accès à la lumière naturelle et à l'air frais, tout en leur offrant une protection contre les éléments et la possibilité de choisir entre un climat intérieur et un climat extérieur.
- 3. systèmes plein air et biologiques :** permettent aux lapins d'avoir accès à un parcours extérieur mobile avec de la végétation ou à une aire de jeu. Pour être considérés comme étant du hors cage, les systèmes mobiles en plein air doivent offrir aux lapins un espace horizontal suffisant pour effectuer des sauts consécutifs et un espace vertical libre pour se cabrer, ainsi qu'un accès libre à la végétation située en dessous. Les systèmes de plein air offrent un environnement plus stimulant pour le lapin, notamment la possibilité de creuser et de brouter la végétation, tandis que les systèmes de libre parcours offrent aux lapins un vaste espace à explorer.

Le potentiel de bien-être de tout système peut être encore amélioré par l'apport d'espace supplémentaire, d'aires de repos couvertes (avec des entrées comme dans un système de terrier), d'enrichissements plus variés et plus complexes, de jardins d'hiver et d'un accès au parcours.

[21] EFSA, 2020 *op cit*



Plate-forme et cachettes. ©Kanaal Z



Un lapin se cache dans un tube. Les lapins se reposent naturellement dans les terriers. ©Kanaal Z



Parc avec des plate-formes.



Plate-forme dans un enclos surélevé avec un distributeur de paille et un bloc de bois pour encourager le comportement normal de rongement. ©Kanaal Z

Conclusion

Les systèmes en cage ne peuvent pas répondre aux besoins physiologiques et comportementaux des animaux d'élevage, y compris des lapins, comme l'exige la législation générale. L'UE devrait légiférer pour interdire les cages pour les lapins et tous les autres animaux d'élevage, y compris les poules, cochons, canards, oies et cailles, et exiger le logement en groupe pour les veaux de tout âge.

Des normes minimales devraient être établies pour toutes les espèces afin de garantir que leurs besoins puissent être satisfaits pour répondre à l'exigence de bien-être attendue.



© CIWF pour toutes les photos, sauf mention contraire.



UNE NOUVELLE
ÈRE SANS CAGE

CIWF France
22 rue du Sentier
Paris 75002

EMAIL : infofrance@ciwf.fr
WEB : ciwf.fr
TEL : 01 79 97 70 50

Association Loi 1901

CIWF
France
ciwf.fr

